

## Comprendre les droits SACEM

Fiche pratique publié le 11/03/2024, vu 2063 fois, Auteur : Actualités

Dans l'univers complexe de l'industrie musicale, les droits SACEM jouent un rôle crucial pour assurer une rémunération équitable aux artistes et aux créateurs d'œuvres musicales.

Dans l'univers complexe de l'industrie musicale, les droits SACEM jouent un rôle crucial pour assurer une rémunération équitable aux artistes et aux créateurs d'œuvres musicales. En vertu du Code de la propriété intellectuelle et tout particulièrement du code de la propriété littéraire et artistique (article L 123-1 CPI), la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) est chargée de la gestion et de la protection des droits d'auteur pour les œuvres musicales. Dans cet article, nous allons plonger dans les méandres de ce système de droits d'auteur.

### Qu'est-ce que les droits SACEM ?

Les droits SACEM représentent un ensemble de droits d'auteur indispensables **pour les artistes et les créateurs d'œuvres musicales**. Ces droits comprennent les droits patrimoniaux, qui permettent aux artistes de contrôler l'utilisation de leurs œuvres et de percevoir une rémunération équitable, <u>ainsi que les droits moraux</u>, qui protègent l'intégrité et l'attribution des œuvres. En tant que pilier de l'industrie musicale, les droits SACEM garantissent aux artistes une compensation équitable pour leur travail créatif et contribuent à promouvoir un environnement favorable à la création artistique.

#### Comment fonctionnent les droits SACEM?

Cette question est cruciale pour assurer le respect des droits d'auteur et une juste rémunération des artistes. La SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) agit en tant qu'organisme de gestion collective des droits d'auteur. Elle est chargée de collecter les redevances auprès des diffuseurs et de répartir ces droits aux différents bénéficiaires.

#### Qui doit payer les droits SACEM ?

En général, cela concerne les diffuseurs de musique et les professionnels, tels que :

- les stations de radio
- les salles de concert
- les bars
- les clubs
- les commerces

Ces professionnels sont tenus de <u>payer des droits SACEM</u> pour l'utilisation publique de musique protégée par des droits d'auteur. De même, les organisateurs d'événements musicaux doivent

obtenir une autorisation préalable et payer des droits SACEM pour la diffusion de musique lors de leurs événements.

#### Quelles sont les sanctions encourues en cas de non-paiement ?

Le non-paiement des droits SACEM peut entraîner des sanctions importantes pour les contrevenants. En vertu du Code de la propriété intellectuelle, les diffuseurs de musique qui ne respectent pas leurs obligations de paiement des droits d'auteur peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires et être condamnés à payer des amendes substantielles. Il est donc essentiel de se conformer à la législation en vigueur et de respecter les droits d'auteur pour éviter de telles sanctions.

# Doit-on payer la SACEM si on diffuse une playlist Spotify ou Deezer ?

La question de savoir si l'on doit payer la SACEM pour la diffusion d'une playlist créée sur une plateforme de musique en streaming dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'utilisation prévue de la musique et du statut du diffuseur. En général, les utilisateurs individuels de Spotify qui écoutent de la musique à des fins privées ne sont pas tenus de payer des droits SACEM supplémentaires, car les frais d'abonnement à Spotify comprennent déjà une compensation pour les artistes. Cependant, <u>les entreprises et les organisations</u> qui diffusent de la musique via ces plateformes à des fins commerciales, telles que les magasins, les restaurants et les lieux publics, peuvent être tenues de payer des droits SACEM supplémentaires pour l'utilisation publique de musique protégée par des droits d'auteur.

Le respect les droits SACEM permet de garantir aux artistes une rémunération équitable pour leur travail et de créer un environnement favorable à la création artistique. Cela permet également d'assurer la pérennité de l'industrie musicale pour les générations futures.